

Plan piscines

DÉLIBÉRATION D'ORIGINE : ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DES 29 ET 30 JUIN 2009
MISE À JOUR : COMMISSIONS PERMANENTES DU 20 NOVEMBRE 2009, DU 22 JUILLET 2011 ET 19 JUILLET 2013

BÉNÉFICIAIRES

Les collèges du département, les collectivités gestionnaires des équipements.

RENSEIGNEMENT

PÔLE COHÉSION
DES TERRITOIRES
DIRECTION DES COLLÈGES,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
SERVICE SPORTS ET LOISIRS
DE NATURE
12 AVENUE PIERRE LEROUX
23000 GUERET

TÉL. 05 44 30 29 52

www.creuse.fr

la CREUSE
e Département

■ OBJET DE L'INTERVENTION DÉPARTEMENTALE

L'intervention vise à permettre aux élèves de 6^{ème} des collèges du département d'accéder gratuitement à l'enseignement de la natation.

■ MODALITES DE CALCUL

Dans le cadre des cours d'Éducation Physique et Sportive, le Conseil départemental prend en charge, à raison de 12 séquences de natation, les frais de location des bassins et de déplacements des collégiens entre leur établissement scolaire et la piscine (remboursement des frais de transports).

Concernant la location des bassins (piscines publiques du département ou dans les territoires limitrophes), deux tarifs sont applicables :

- 80 € pour les bassins comportant au maximum 4 lignes d'eau,
- 110 € pour les bassins comportant plus de 4 lignes d'eau.

■ PRÉSENTATION DU DOSSIER

En début d'année scolaire, les collèges communiquent au Conseil départemental l'organisation prévisionnelle des cours d'Éducation Physique et Sportive consacrés à l'enseignement à la natation des classes de 6^{ème}: piscine fréquentée, répartition des élèves par groupe ou classe, dates des séances.

Pour le versement de l'aide au transport, les collèges transmettent au Conseil départemental un courrier de demande de

remboursement accompagné des factures acquittées.

Pour la prise en charge des frais de location de bassin, les modalités d'accès des élèves des collèges font l'objet d'une convention entre le Conseil départemental et les collectivités gestionnaires.

Ces dernières transmettent au Conseil départemental un état détaillé des séquences réalisées mentionnant le tarif de location des bassins, accompagné du titre exécutoire correspondant.